

CONSEIL MUNICIPAL –
le 04/04/2023 à 19h

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE AVRIL, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Freddy SZYMCZAK -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier Lenne

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07/02/2023 ;
- Budget Primitif 2023 ;
- Vote des taux locaux d'imposition ;
- Avenant 2023 au FSIC complémentaire 2022 pour le 9 place de la mairie
- Groupement de commande N°1 : assistance à maîtrise d'ouvrage (expertise technique et fonctionnelle) en matière de vidéosurveillance ;
- Groupement de commande N°2 : acquisition de matériels et logiciels de vidéosurveillance ;
- Groupement de commande N°3 : installation, travaux et maintenance des systèmes de vidéosurveillance ;
- Subventions associations locales 2023 ;
- Subvention 2023 au CCAS ;
- Subvention aux Restaurants du Cœur ;
- Autorisation pour la signature d'un bail commercial et d'un bail d'habitation avec M. Thomas Lefebvre ;
- Autorisation pour la signature du Permis de Construire de l'extension de l'Ecole Maternelle ;
- Motion sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire belge ;
- Questions diverses.

==

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07.02.2023

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 07/02/2023, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

Budget Primitif 2023

Après distribution des supports papier, M Marchal précise que les chiffres 2022 ne sont pour le moment pas arrêtés, donc la reprise des exercices antérieurs ne se fera que plus tard dans la période, sur ce même budget 2023

Il donne ensuite lecture du BP 2023. Un équilibre en section fonctionnement établi à 1 405 878 euros, avec une attention appelée sur le 60612 – énergie - et éventuellement les aides qui seraient perçues par l'Etat par le biais des amortisseurs électriques – au chapitre 012 : charges de personnel – une hausse dû en partie par l'augmentation du point d'indice, d'élévations à un grade supérieur, de modification dans les contrats du personnel et aussi au

contrat d'assurance du personnel suite à ces augmentations, et fait cependant remarquer une baisse au 66111.

Pour les recettes, l'accent a été mis sur la prudence au chapitre 013 et compte 74111. Le 73111 encaisse les taxes foncière et d'habitation : à savoir que les bases des valeurs locatives ont pris une augmentation de 7.10 %, ce décidé par le gouvernement.

En section d'investissement – chaque projet est présenté et expliqué – spécifiant que la pose des LED est en cours - que le FCTVA n'est qu'une évaluation – et que les emprunts seront diminués de 60 000 € sur 2024, laissant entrevoir ainsi le financement d'autres projets.

M Le Maire propose donc ce budget 2023. Après discussion, débats et vote à l'unanimité, le Budget primitif 2023 est ainsi voté en équilibre :

Section de fonctionnement : 1 405 878 euros

Section d'investissement : 1 237 400 euros

Vote des taux locaux d'imposition

M. Marchal, avec l'aval de la commission des finances, propose que les taux restent identiques à l'année dernière. En effet, les bases des valeurs locatives, ayant déjà pris une augmentation de 7.1% entérinée par l'Etat, augmenter les taux d'imposition locale serait encore alourdir la pression fiscale supplémentaire auprès des sebourgeois. Ainsi après ce consensus, et vote à l'unanimité, les taux d'imposition 2023 restent fixés tels que suivent :

TFB -taxe foncière bâtie : 39.49

TFNB -taxe foncière non bâtie : 50.70

TH : taxe habitation : 19.60

Pour un produit fiscal attendu de 715 958 euros

Avec l'effet du coefficient correcteur s'élevant à 212 193 euros

Soit 928 151 euros

Avenant 2023 au FSIC complémentaire 2022 pour le 9 place de la mairie

M. Lenne, Adjoint aux travaux, explique à l'Assemblée que le bâtiment situé au 9 place de la mairie, devant abriter le boulanger, doit faire l'objet de travaux supplémentaires à l'étage : séparation du compteur électrique, passage de ce dernier en monophasé, remise aux normes de l'électricité, peinture, enduit... Ainsi l'Assemblée valide à l'unanimité, l'adoption de ce projet des travaux pour un montant supplémentaire de 36 516.12 € HT, le plan de financement et la sollicitation auprès de Valenciennes Métropole de la subvention FSIC Complémentaire à hauteur de 18 315.61 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande.

Groupement de commande N°1 : assistance à maîtrise d'ouvrage (expertise technique et fonctionnelle) en matière de vidéosurveillance

Groupement de commande N°2 : acquisition de matériels et logiciels de vidéosurveillance

Groupement de commande N°3 : installation, travaux et maintenance des systèmes de vidéosurveillance

Sur ces 3 points, l'Assemblée émet un avis favorable aux adhésions de ces 3 groupements. Il est fait remarquer qu'un CSU (Centre de Supervision Urbain) est obligatoire (local fermant à clé, accessible aux seules personnes habilitées,...). Il est pour le moment question d'un CSU inter-communal plutôt qu'un CSU par commune.

Subventions associations locales 2023

M. G. Cellier fait part à l'assemblée des montants sollicités par les associations et des montants proposés par la commission animation et finances.

Après explications et vote de l'Assemblée municipale, cette dernière autorise, à l'unanimité, le versement des subventions pour les associations nommées ci-dessous. Les membres entre parenthèses n'ont pas pris part au vote, ces derniers faisant partie du bureau de l'association en question.

- Vivre à Sebourg : 500 € (pour 500 € demandés)
- Harmonie la Sebourgeoise : 3 000 € (pour 8 000 € : il est précisé que cette somme servirait à régler les charges sociales et les antériorités ; néanmoins aucune autre recette n'est listée, ce qui laisse à penser que seule la commune financerait les activités de cette association ...ce qui ne doit pas être le cas, légalement)
- Slot Racing Club (G. Cellier) : 300 € (pour 300 € - pas de besoin particulier, si ce n'est un local pour installer les circuits électriques routiers)
- Curieux de Nature : 1 000 € (pour 1 000 € oui mais ...explication est donnée que l'association s'est investie auprès des écoles, dans beaucoup d'activités annuelles mais qu'elle pourrait fédérer beaucoup plus de monde)
- UNC (F. Elu) : 500 € (pour 500 € à noter que l'association des anciens combattants est dissoute et que l'UNC va accueillir une partie de ces adhérents)
- Les Crins de Sebourg : 500 € (pour 500 € des rencontres à prévoir pour les prochaines activités)
- Atelier T : 500 € (pour 800 € : montant identique à 2022, l'association ayant produit peu de manifestations)
- Sebourg Sport Passion : 800 € (pour 1 500 € : nouvelle association, travail inter-associatif en cours, beaucoup de marches, de courses, un montant en adéquation avec les activités du moment)
- un dossier 'Action Spécifique' déposé pour les Dentellières de Sebourg : 2 000 € (pour 2 000 € : participation à la 11ème biennale en juin 2023).

Il resterait à délibérer au prochain conseil municipal les demandes des associations : l'Etoile Sportive et Sebourg en Fête.

Subvention 2023 au CCAS

Après proposition d'un montant de 9 900 euros, basé sur l'indice du coût de la construction, l'Assemblée valide, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du CCAS de Sebourg. (Me Denorme a néanmoins sollicité un arrondi à la somme de 10 000 €). Crédits prélevés au 657362 du BP 2023

Subvention aux Restaurants du Cœur

M le Maire informe qu'il a reçu une demande de cet organisme pour un montant de 100 euros. Ce montant paraissant peu élevé à tous, et sur proposition de M. Jativa, et vote de l'Assemblée, cette dernière accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200 (deux cents) euros au profit des Restaurants du Cœur. Crédits prélevés au 65748 du BP 2023

Autorisation pour la signature d'un bail commercial et d'un bail d'habitation avec M. Thomas Lefebvre

M. Le Maire rappelle les différents travaux effectués pour l'implantation d'un boulanger dans la partie basse du bâtiment 9 place de la mairie, et d'une habitation, type logement dans sa partie haute. Ainsi, il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer chez le notaire un bail commercial pour la location du 'bas' à hauteur de 100 (cent) euros mensuel, et un bail de location d'habitation pour le haut de ce bâtiment à hauteur de 600 (six cents) euros mensuels, la commune prenant à sa charge les frais notariaux. L'entrée dans les lieux et la 1ère échéance de loyer auront lieu à la remise des clés, après travaux, début juin 2023, précise M. Lenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le bail commercial et le bail d'habitation avec M. Thomas LEFEBVRE ainsi que les pièces nécessaires à ce dossier.

Autorisation pour la signature du Permis de Construire de l'extension de l'Ecole Maternelle

Le projet de l'extension de l'école maternelle de l'Aunelle, cantine et dortoir, prend forme. Ainsi le dépôt du permis de construire aurait lieu début juin. Pour le moment, les délais sont tenus. L'assemblée municipale autorise, donc, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer et à signer le permis de construire y afférant ainsi que les pièces nécessaires à ce projet.

Motion sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire belge

Après explications, l'Assemblée autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer une motion au nom du Conseil Municipal de Sebourg, laquelle motion sera intégrée à une pétition qui sera remise à la commission ad hoc au Parlement Européen, contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire belge en suivant la ligne frontalière, entre une zone classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) côté français, et une zone NATURA 2000 côté belge, mettant en péril la faune (oiseaux migrateurs, chiroptères, etc...), le patrimoine paysager pour plusieurs dizaines de milliers d'habitants, la santé de ces habitants et la valeur des biens immobiliers. Beaucoup d'élus de tous niveaux institutionnels ont la volonté de rejoindre cet avis, émettant ainsi un signal fort de refus au Gouvernement Wallon et au promoteur éolien, mais aussi aux artisans d'éventuels projets français.

Achat – Vente Livres de M. Michel Dezobry

M le Maire fait part à l'Assemblée que l'Association Sebourg, Cultures et Traditions vend les livres de Michel Dezobry, écrivain domicilié dans la commune et maintenant décédé. Après discussion l'Assemblée décide à l'unanimité, d'acheter 150 Tome 1 et 150 Tome 2 au prix de 1 200 euros l'ensemble. Une remise est envisagée auprès des jeunes mariés lors de la cérémonie de célébration du mariage, et aussi aux nouveaux arrivants sur la commune (proposition de Me Harlaux).

.-=-.-.-

M le Maire informe qu'un conseil municipal aura lieu obligatoirement le vendredi 09/06/2023 afin de désigner les conseillers qui éliront les sénateurs en septembre prochain, et incite les membres de l'Assemblée à le noter sur leur agenda.

Le Secrétaire
Thomas HALLUIN

Le Maire,
Bruno CELLIER

